



Concerne : Modalités de rentrée 2024-2025

Chers Parents,

Tout d'abord, j'espère que les vacances d'été se sont bien passées pour vous et vos enfants.

A l'approche de la rentrée scolaire, vous vous questionnez certainement sur les modalités organisationnelles qui seront d'application à partir du lundi 26.08.2024. Vous trouverez ci-après toutes les informations utiles pour garantir une rentrée scolaire en toute sérénité.

- Tous les élèves feront leur **rentrée** en date du **lundi 26.08.2024**. Merci de prévenir le secrétariat ou la Direction de toutes annulations d'inscription ou de rentrées tardives dans les meilleurs délais.

Dès le 1^{er} jour d'école, les Parents auront accès à l'intérieur de l'établissement et pourront accompagner leur enfant jusqu'à l'entrée de la classe. Un parcours fléché sera mis en place à l'attention des nouvelles familles. Il est demandé aux Parents de ne pas s'attarder dans l'enceinte de l'école ou devant l'entrée. L'ensemble de l'équipe mettra tout en oeuvre pour rassurer les enfants et pallier aux séparations difficiles.

! Avant d'accéder aux classes, n'oubliez pas de sortir la boîte de pique-nique de votre enfant (ou le sac isotherme) et de la (le) mettre dans le bac réservé à cet effet à l'entrée de l'école (bac avec le nom de la titulaire de votre enfant).

- **Horaire et accès à l'école maternelle du lundi au vendredi (excepté le mercredi) :**
 - ❖ De 07h00 à 08h20 : Accès à la garderie par l'entrée principale de l'école.
 - ❖ De 08h25 à 08h45 : Accès aux classes par l'entrée principale de l'école.
 - ❖ 12h00 : Accès au réfectoire par l'entrée principale pour les Parents dont les enfants rentrent à midi (excepté le mercredi).
 - ❖ De 15h10 à 15h20 : Accès aux classes par l'entrée principale de l'école.
 - ❖ De 15h20 à 15h30 : **Pas d'accès à l'école**, ceci pour permettre aux titulaires d'accompagner sereinement les enfants qui fréquentent la garderie vers les locaux respectifs.
 - ❖ De 15h30 à 18h00 : Accès à la garderie par l'entrée principale de l'école.
- **Horaire et accès à l'école maternelle le mercredi :**
 - ❖ De 07h00 à 08h25 : Accès à la garderie par l'entrée principale de l'école.
 - ❖ De 08h25 à 08h45 : Accès aux classes par l'entrée principale de l'école.
 - ❖ De 12h00 à 12h10 : Accès aux classes par l'entrée principale de l'école.
 - ❖ De 12h10 à 12h20 : **Pas d'accès à l'école**, ceci pour permettre aux titulaires d'accompagner sereinement les enfants qui fréquentent la garderie au réfectoire.
 - ❖ De 12h20 à 18h00 : Accès à la garderie par l'entrée principale de l'école.

! A titre exceptionnel, l'accès aux classes sera possible jusque 09h15 le lundi 26.08.2024, jour de rentrée.

- **Apports attendus le jour de la rentrée :**

- ❖ Pour les élèves de tous les niveaux :

- ✓ Un sac à dos (pouvant contenir les boîtes à collation, pique-nique et goûter ainsi qu'une gourde)

- ✓ Une boîte pour la collation

- ✓ Une boîte pour le pique-nique ou un sac isotherme

! Début de la cantine scolaire le mercredi 4 septembre 2024 (avant cette date, pique-nique pour tous)

- ✓ Une boîte pour le goûter

- ✓ Une gourde (métallique si possible)

- ✓ Une boîte de mouchoirs en papier

- ✓ Une boîte de lingettes humides (non-parfumées si possible)

- ✓ Une tenue de rechange complète

! Merci de nommer chaque pièce au nom de l'enfant svp.

- ❖ Pour les élèves de la classe d'accueil et de 1^{ère} maternelle, en plus de la liste ci-dessus, prévoir :

- ✓ Un doudou, une tétine (si nécessaire) et des langes (si la propreté n'est pas encore totalement acquise)

! Le tout restera à l'école.

- ✓ Une tenue de rechange complète supplémentaire + 4 culottes ou slips en plus

- ✓ Un rouleau de sacs en plastique (10L)

! Merci de nommer chaque pièce au nom de l'enfant svp.

- **Les collations et les goûters seront à la charge des Parents** (cfr circulaire sur la gratuité). Dans le respect de notre engagement défendant une éducation à la santé évoquée dans le projet d'établissement, il est demandé de munir votre enfant d'une collation et d'un goûter sains. Seuls les fruits (secs ou charnus / à croquer ou en salade) ou les légumes crus, épluchés et coupés, seront autorisés pour la collation. Seuls les fruits ou les tartines seront autorisés pour le goûter. Afin de respecter le programme « zéro déchet », **la collation et le goûter** seront conditionnés **dans des boîtes différentes** portant chacune le prénom de votre enfant.

- **Le service de cantine scolaire** (repas chauds) débutera le mercredi 04.09.2024.

Afin de pouvoir en bénéficier, une inscription devra être engagée par vos soins, **uniquement en ligne**. Les informations utiles vous seront dispensées dans le courant de la semaine prochaine via le site de l'école (et le jour de la rentrée via une version papier des consignes).

! Du 26.08.2024 au 03.09.2024 inclus, il vous est demandé de prévoir un pique-nique pour votre enfant.

! Il ne sera pas possible de réchauffer de plats à l'école.

- **Plateforme de communication Smartschool**

Toutes les communications émanant de l'école à destination des familles se feront **exclusivement** via Smartschool à dater du **lundi 16 septembre 2024**.

Cette plateforme sécurisée interne à l'école sera actualisée d'ici à cette date afin d'être fonctionnelle pour tous.

Pour les anciens parents, vos accès seront identiques à l'année dernière.

Pour les nouvelles familles, vos identifiants et mots de passe vous seront communiqués en même temps qu'une marche à suivre qui vous permettra d'installer et d'utiliser l'application de manière aisée. Ces informations transiteront via le cartable de votre enfant durant la semaine de rentrée.

Jusque-là, toutes les communications seront envoyées via courrier électronique.

Considérant les nouvelles dispositions transmises par la Fédération Wallonie-Bruxelles (circulaire 9308 portant sur l'organisation de l'enseignement maternel et primaire ordinaire - Année scolaire 2024-2025) :

- **Aucune demande de changement d'école** sans motif valable ne sera autorisée **après le 26.08.2024**. Cette mesure concerne les élèves de tous les niveaux (Accueil-M1-M2-M3).
- **Les élèves de 3^{ème} maternelle** seront, dès la rentrée d'août, en **obligation scolaire**. Ceci signifie que toute absence devra être couverte par un certificat médical (au-delà de deux jours d'absence) ou par une justification écrite, datée et signée, acceptable émanant des Parents (absence inférieure ou égale à deux jours). Dans ce cas précis, la Direction se réserve le droit de valider ou non le motif invoqué. Les absences non-justifiées seront toutes prises en compte et au-delà de 9 demi-journées, communiquées au service ad-hoc de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- Il est offert la possibilité aux Parents d'élèves de 3^{ème} maternelle de demander la fréquentation de leur enfant à un cours de religion ou de morale non-confessionnelle. Notre école étant une école maternelle autonome, ces cours n'y sont pas dispensés. Au-delà de ce constat, si vous êtes toujours désireux de poursuivre cette demande, merci de vous adresser à la Direction. Vous serez alors orientés vers une école organisant ces enseignements.

Enfin, à dater du mercredi 21.08.2024, je vous invite à vous rendre sur le site internet de l'école afin de consulter les listes des classes actualisées ainsi que quelques avis informatifs complémentaires.

Pour ce faire, il vous suffira de suivre le lien suivant : <https://maternellecroiseedeschemins.bruxelles.be>

Pour toutes questions concernant le contenu de ce courriel, n'hésitez pas à revenir vers moi via les canaux de communication suivants :

- Par courrier :
Véronique Martin
Directrice de l'école maternelle A la Croisée des Chemins
Avenue des Croix de Guerre, 80
1120 Neder-over-Hembeek
- Par téléphone :
02/287.64.50
- Par mail :
mat.CroiseedesChemins@brucity.education
veronique.martin@brucity.education

Au plaisir de vous rencontrer/revoir bien vite.

Véronique